



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

Communiqué

L'Ambassade du Royaume du Maroc au Togo informe que l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) offre des bourses d'études aux jeunes togolais.

A cet effet, il est demandé aux élèves régulièrement inscrits en classe de terminale dans les **séries G2-F1-F2-F3-F4-E-TI**, pour l'année académique 2024-2025 et qui désirent poursuivre leurs études au Maroc pour une formation professionnelle d'une durée de deux (2) ans, au titre de l'année universitaire 2025-2026, qu'ils peuvent déposer leur demande de bourse à la direction des bourses et stages à Lomé, au plus tard le vendredi **30 mai 2025 à 17 heures**.

Conditions d'éligibilité :

- être âgé de 23 ans au plus (né en 2002);
- avoir obtenu la mention assez-bien et plus au Bac I.

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de bourse AMCI 2025-2026 dûment rempli téléchargeable sur le site :

https://dbs.tg/sites/default/files/annonces_documents/formulaire_de_candidature-AMCI_2025-2026_adapté_.pdf;

- une demande motivée adressée à monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- une copie simple du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie simple de l'acte de naissance ;
- une copie simple du relevé de notes de bac I ;
- une copie simple du bulletin de 1er trimestre ou semestre ;
- une copie simple du bulletin de 2ème trimestre ou semestre (si disponible);
- une copie de la carte nationale d'identité (si disponible).

Pour toute information complémentaire, consultez le site web de l'AMCI à travers l'adresse **www.amci.ma/publications**

Fait à Lomé, le 21 mai 2025

**Pour le Ministère,
le Directeur des Bourses et Stages**